

## Citadelle de Besançon - Homologation des tarifs et droits d'entrée

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Lors de la séance du Conseil d'Administration de la SEM de la Citadelle du 13 juin 1994, il a été procédé à une revalorisation des tarifs et droits d'entrée à la Citadelle selon le tableau suivant :

	Tarifs actuels	Proposition
Adultes	25 F	30 F
Enfants et adolescents de 10 à 18 ans	18 F	20 F
Enfants de 6 à 10 ans	10 F	15 F
Militaires	18 F	20 F
Étudiants	18 F	20 F
Groupes scolaires (cycle supérieur inclus)	10 F (gratuit pour les Bisontins)	15 F (gratuit pour les Bisontins)
Accompagnateurs de groupes scolaires (dans la limite prévue au règlement)	10 F (gratuit pour les Bisontins)	15 F (gratuit pour les Bisontins)
Groupes en visites organisées au-delà de 30 personnes	18 F	20 F
Ressortissants des villes jumelées	10 F	20 F
Participants à des congrès d'audience nationale ou régionale	10 F	20 F
Tarif réduit unique le mardi, jour de fermeture des musées	18 F	20 F
Enfants de moins de 6 ans	gratuit	gratuit
Militaires en groupe	gratuit	gratuit

Conformément à l'article 17 de la convention de délégation de gestion et sur avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'homologation de ces nouveaux tarifs.

**M. NACHIN** : Je constate qu'il y a un tarif spécial pour les ressortissants des villes jumelées, c'était 10 F, maintenant ce sera 20 F alors que pour les Bisontins le tarif d'entrée sera de 30 F. Ce que je souhaite, c'est qu'on ait le même tarif pour les Bisontins et pour les ressortissants des villes jumelées. Je ne vois pas pourquoi les ressortissants des villes jumelées auraient un tarif préférentiel par rapport à celui des Bisontins.

**M. FOUSSERET** : Auparavant c'était gratuit, il faut le rappeler. Lorsque nous allons dans les autres villes, souvent nous bénéficions de la gratuité ou de conditions avantageuses et c'est fait pour marquer un geste de sympathie et d'accueil par rapport à des personnes qui viennent de cités sœurs. Donc c'est plus symbolique qu'autre chose parce que sur l'année on est à moins d'un millier de visiteurs de villes jumelées à la Citadelle. C'est pour dire vous venez d'une ville jumelée, d'une ville sœur, donc nous vous accueillons avec une attention un peu particulière.

**M. NACHIN** : Je suis d'accord pour qu'on fasse un tarif préférentiel pour les ressortissants des villes jumelées mais qu'on fasse le même tarif pour les Bisontins et qu'on fasse un tarif différent pour les autres visiteurs.

**M. FOUSSERET** : Cette notion est déjà prise en compte. Les enfants bisontins, les écoles -par les sorties de fin d'année mais aussi les visites ponctuelles des musées, de l'Insectarium, du Musée de la

Résistance et de la Déportation- vont gratuitement à la Citadelle, ce qui constitue là une différence par rapport aux élèves venant de l'extérieur. Ce qu'il faut savoir, c'est que les tarifs proposés par la SEM ne sont pas fixés, on peut trouver des nouvelles catégories de personnes à qui nous donnerons des facilités d'accès. Il faut savoir que lorsque nous ne récupérons pas 10 F de recettes sur une entrée, c'est quelque part la Ville qui ailleurs va donner ces 10 F. Et la Ville, c'est tous les Bisontins même ceux qui ne participent pas et qui n'y vont pas ; donc c'est un souci de justice et je crois qu'il faut quand même par rapport à cela relativiser les choses. Quand on connaît le prix d'une place de cinéma, vous allez dire que j'ai toujours les mêmes rengaines mais enfin c'est quand même un peu vrai, avec 30 F l'entrée où on peut aller la journée entière dans un lieu qui a trois musées. D'ailleurs personne ne s'y trompe puisque les entrées ont augmenté déjà de façon sensible depuis le début de l'année. Si la Citadelle est attractive, je pense qu'effectivement les tarifs ne sont pas un obstacle.

**M. LE MAIRE :** On reverra aussi les tarifs pour les enfants du District.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.